Ressources Handicap Formation

Quel cadre légal pour rendre accessible son organisme de formation : entre obligation et recommandation »

Elsa Géroult
Innov'hand
elsa.geroult@innovhand.fr
Site internet : innovhand.fr
06.12.80.45.61
Lien LinkedIn

Sandrine Roy

AGEFIPH
Sandrine ROY
Chargée de Mission Agefiph
Team coordination nationale RHF
Direction de la Sécurisation des Parcours

Sommaire

1. Une envie d'égalité
2. L'accessibilité : on parle de quoi ?
3. L'accessibilité & Bâtiments
4. Propriétaire & Locataires
5. Evacuation & Sécurité
6. Accessibilité & Examens
7. Accessibilité numérique
8. Accessibilité & RGPD
9. Présentation des RHF

1 Une envie d'égalité

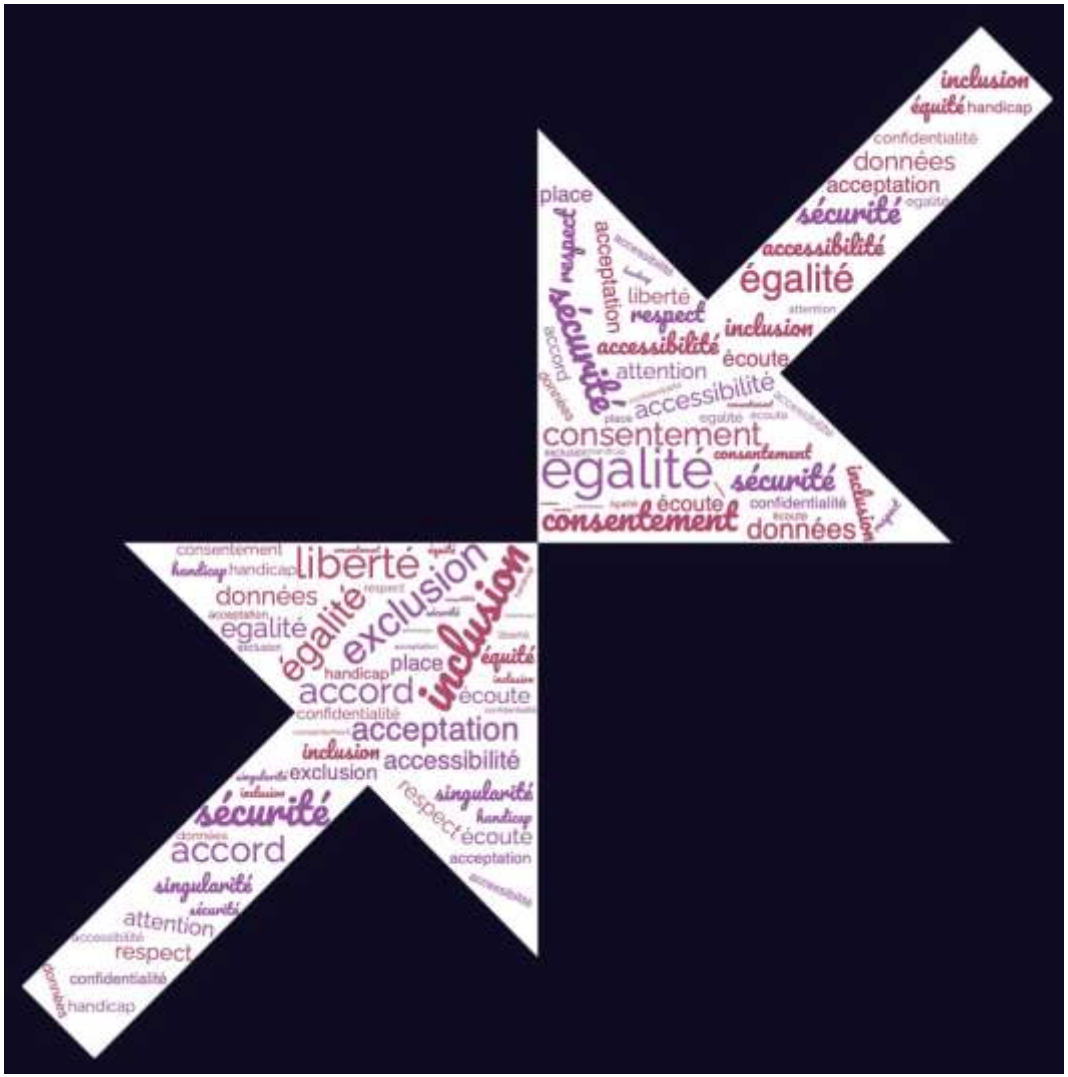

2 L’accessibilité : on parle de quoi ?

Accessibilité : on parle de quoi ?

L'accessibilité est un terme qui désigne : "c'est la possibilité d'accéder à…"

L'accessibilité handicap : s'établie sur la définition fixée par la la loi du 11 février 2005 «Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accèder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçue. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. »

Accès – signalétique – accueil – circulation - prestation

Accessibilité : une obligation pour qui ?

Organisme de formation = ERP

“ tout locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.

Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel”

Code de l’habitation et de la construction - Article R*123-2

Version en vigueur du 08 juin 1978 au 01 septembre 2019

Accessibilité : un ERP c'est quoi ?

Définition d'un ERP : Il s'agit d'un Etablissement Recevant du Public. La réglementation qui concerne le classement des ERP est liée à la Sécurité Incendie. Les informations liées au type d'ERP doivent figurer dans votre registre sécurité incendie. Ce classement correspond à votre activité et à l'effectif maximal que vous êtes autorisés à recevoir (incluant les salariés de votre établissement et le public de visiteurs).

Catégorie	Effectifs de l'ERP
1ère catégorie	1 500 personnes
2ème catégorie	de 701 à 1 500 personnes
3ème catégorie	de 301 à 700 personnes
4ème catégorie	Jusqu'à 300 personnes
5ème catégories	300 personnes

Accessibilité : un vaste cadre légal

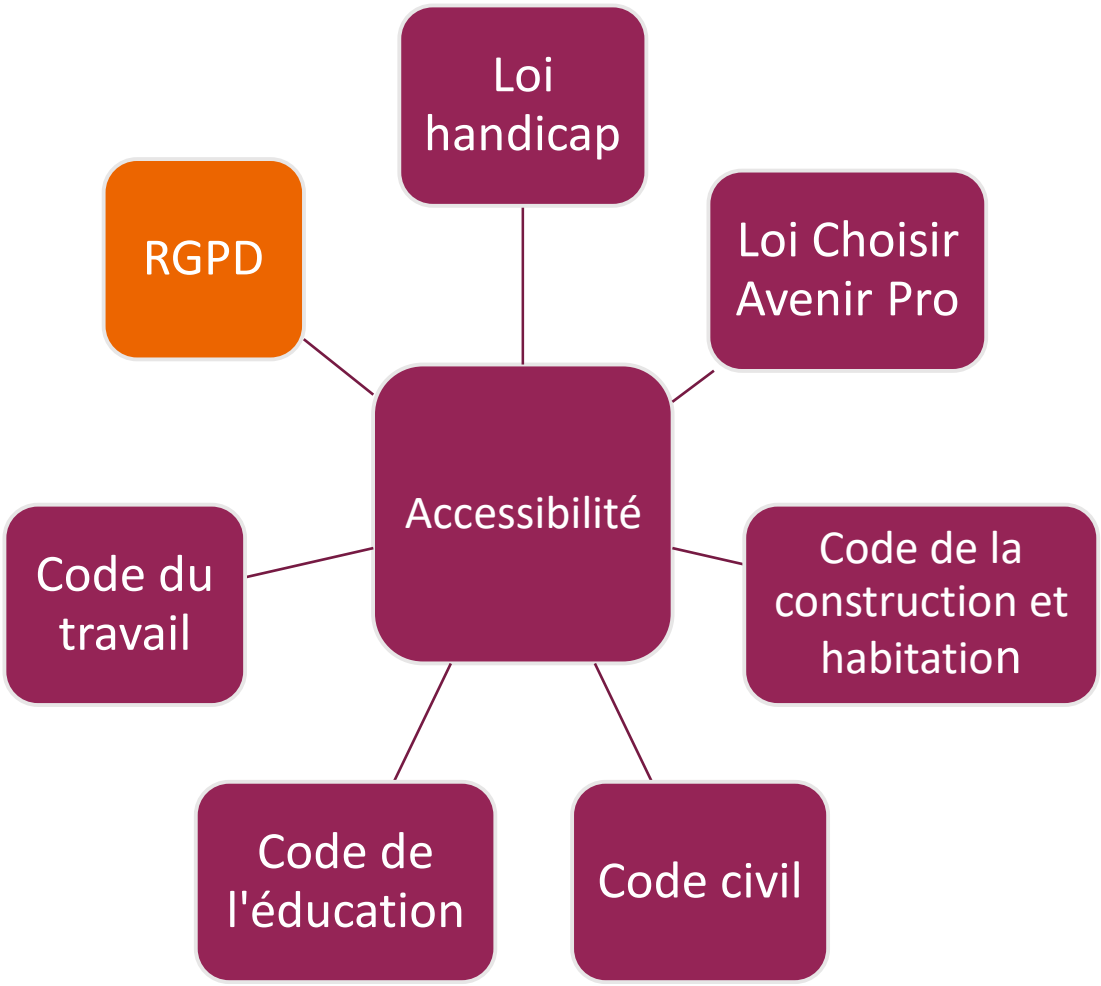

3 L’accessibilité & les bâtiments

Une obligation perlée dans le temps

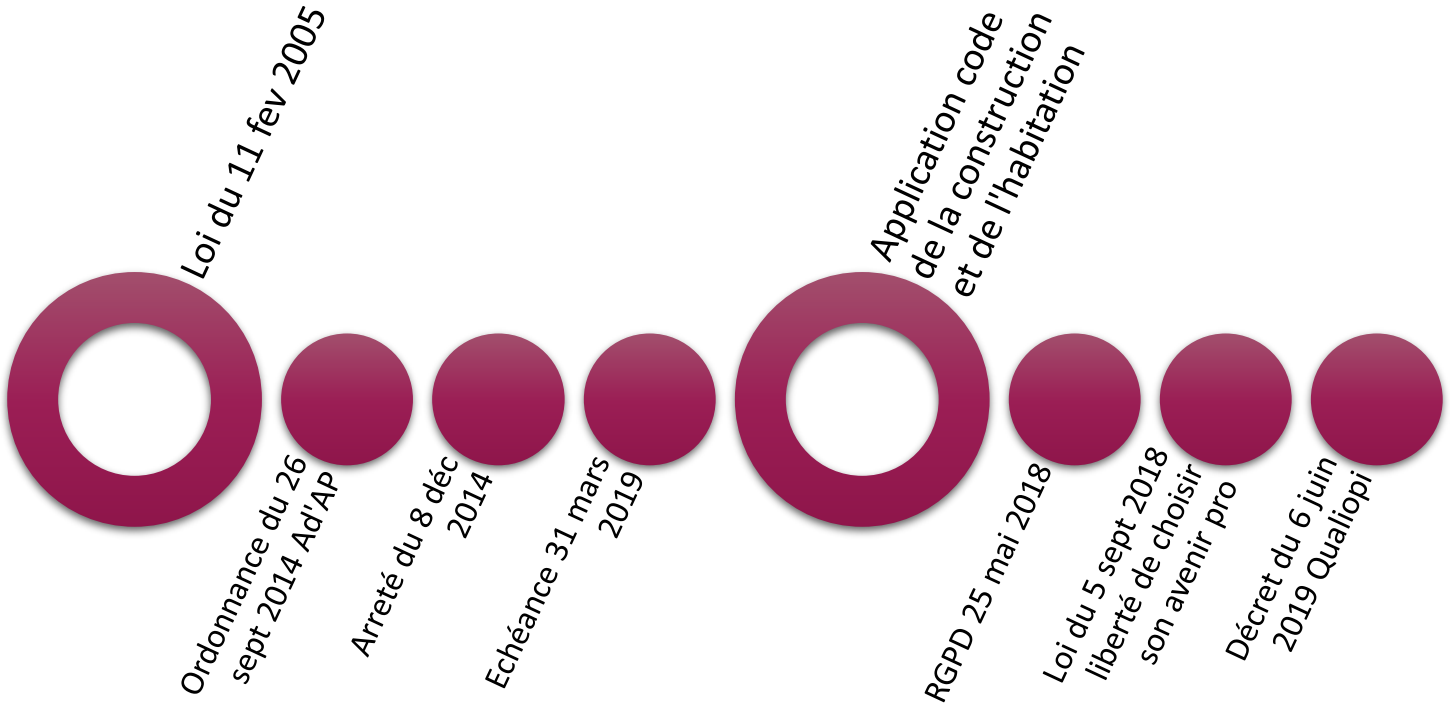

Ordonnance du 26 septembre 2014 : l'Ad'AP

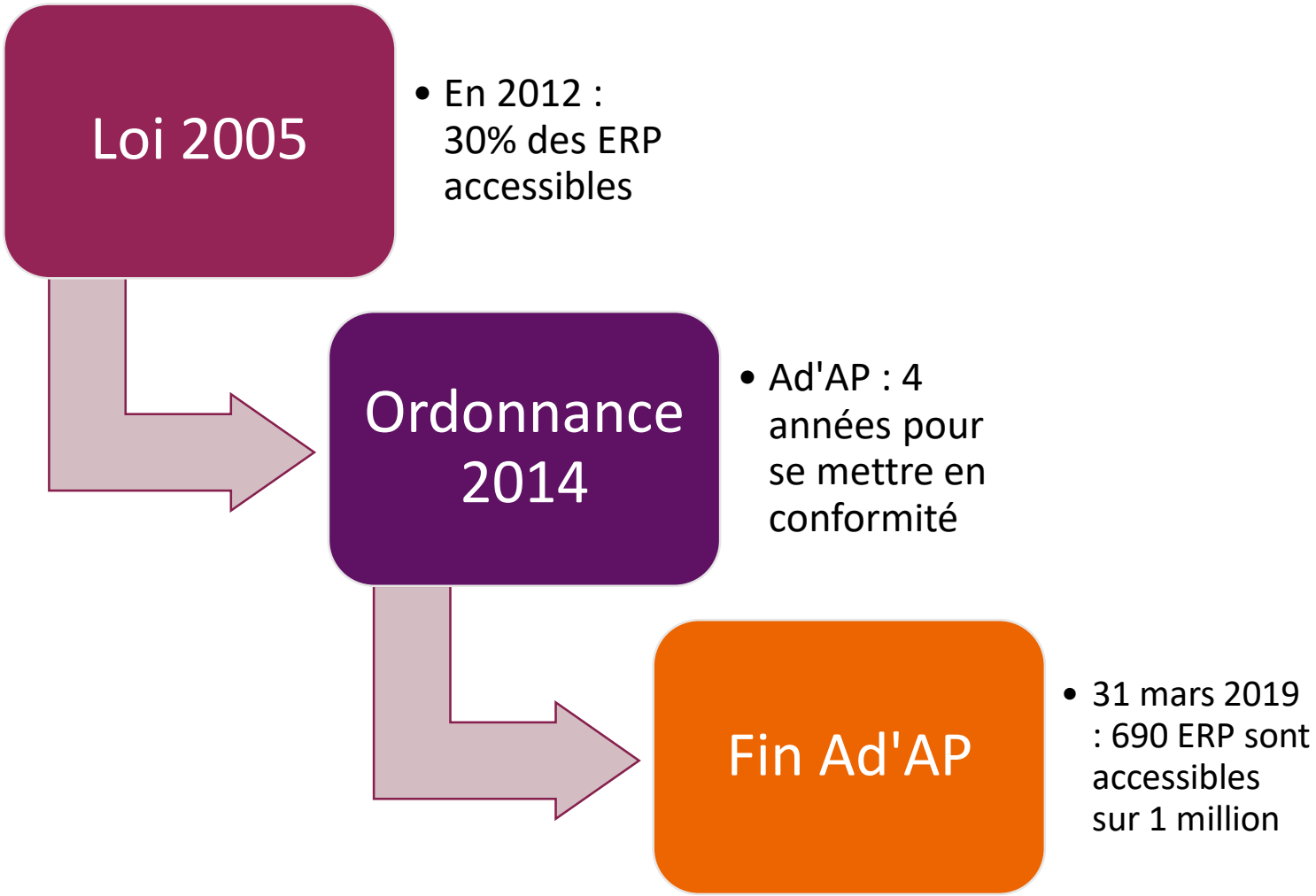

Accessibilité : ce qui est attendu

Article 2

- Cheminement extérieurs accessibles
- Signalisation (visuelle ou sonore)
- Revêtements
- Accès facilité PMR

Article 3

- Une ou plusieurs places adaptées proche entrée du bâtiment
- Signalisation
- Si barrière et accès : respect des normes

Article 4

- Accès horizontal et sans ressaut
- Rampe possible
- Signalétique contrastée sur porte
- Système ouverture des portes
- Boucle magnétique
- Balise signalant l'entrée (def visuelle)

Article 5

- Point d'accueil (plusieurs si bâtiments multiples)
- Ambiance visuelle et sonore adaptée
- Comptoir accessible (0,80 contrastée sur porte
- Possibilité pour une personne en fauteuil d'écrire et de passer son fauteuil sous table
- Boucle magnétique (obligation ERP 1&2
- Registre d'accessiblité

Source Legifrance (arrêté du 8 dec 2014 mis à jour 5 mai 2017)

Accessibilité : ce qui est attendu

Article 6

- Circulation intérieures horizontales accessibles
- Signalétique adaptée
- Repérage et guidage
- Aucun obstacle
- Espace de manœuvre tous les 6 mètres (espace de giration de 1,50 cm)

Article 7

- Ascenseur équipé de synthèse vocale et appel urgence…
- Panneau de commande tactile…
- Escalier avec main courante, éveil à la vigilance, nez de marche, sol non glissant, entrée du bâtiment…

Article 8

- Espace de giration suffisant à l'intérieur
- Poignée accessible
- Barre de tirage à l'intérieur
- Evier accessibles
- Toilettes posées - 0,30 cm du mur….

Article 14

- 20 lux cheminement ext
- 20 lux parcs stationnement
- 200 lux postes d'accueil
- 100 lux circulations int
- 150 lux escaliers

Source
Legifrance

Ca coûte combien ?

Boucle magnétique de guichet
Entre 200€ et 250€

Vitrophanie
Environ 10€ à 20€ le mètre linéaire

Bande podotactile
Entre 20 et 250€ (clous à poser ou bandes formées

Balise signalisation entrée
Entre 400€ et 800€

Accessibilité : le registre d'accessibilité

Le code de la construction et de l'habitation prévoit que « L'exploitant de tout établissement recevant du public au sens de l'article (R. * 123-2) élabore le registre public d'accessibilité prévu à l'article L. 111-7-3. Celui-ci précise les dispositions prises **pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées**, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu.

Le registre contient :

1. Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;
2. La liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées ;
3. La description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

A noter :

⇒ **Sa mise à jour est régulière**
⇒ **Sa mise à disposition est publique**

Source
Legifrance

Conseils & Astuces stratégiques

- Utiliser votre logo pour faire de la vitrophanie,
- Proposer vos salles de formation à la location pour des évènements publics – insérer le cout du matériel d'accessibilité dans votre devis de location,
- Acheter une boucle magnétique « volante » dans une valise, elle permet plus de flexibilité à votre installation,
- Préférer la constitution d'un référentiel qui regroupe tous les types de matériels dont vous avez besoin, cela facilite les commandes de matériels et les installations

- Dans les zones à fort passage, privilégier du matériel plus résistant que dans les endroits moins fréquentés
- Communiquer sur l'acquisition ou la mise en place de nouveaux matériels en faveur de l'accessibilité
- Retenir que des systèmes d'ouverture automatique des portes peuvent se fixer sur des portes existantes
- Rendre les toilettes PMR « VIP » afin d'éviter les risques de contamination pour les personnes qui les fréquentent.
- Penser « accessibilité » dans chacun de vos achats ou perspective de travaux

4 Cadre légal : Propriétaire # locataire

L'ère post- Ad'AP : responsabilités partagées

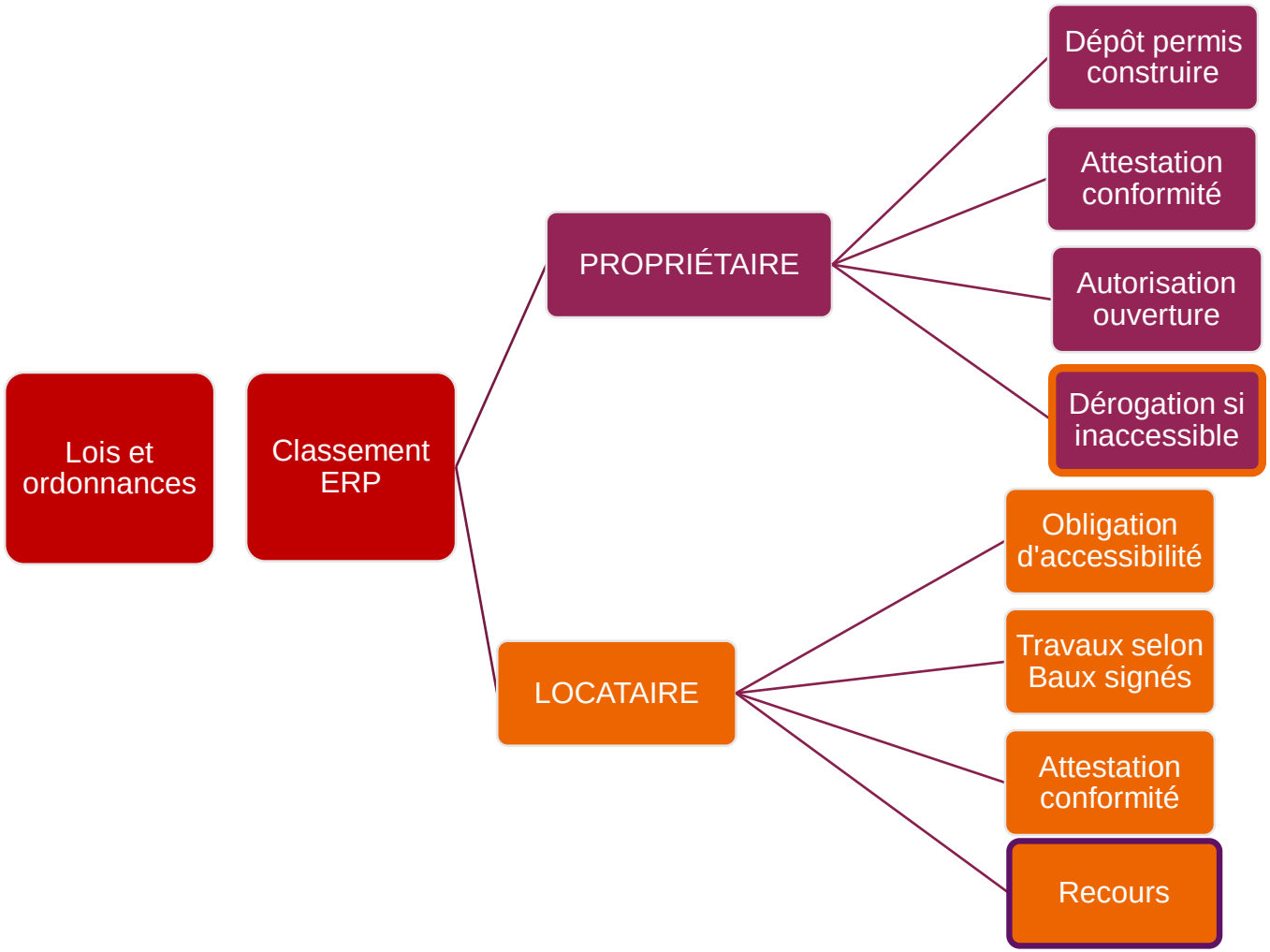

Le propriétaire

Ce que l'on doit savoir : « qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, »

Références : articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation

Le locataire

Tout dépend du bail et de ce qu'il contient !

5 Cadre légal : Evacuation & Sécurité

L’évacuation & sécurité

Obligation : consignes de sécurité incendie affichée et visible de tous

Cibles :

- Locaux dont l’effectif salarié est de plus de 5 personnes
- Les locaux où sont manipulés ou manœuvrés des matières inflammables
- Les locaux avec des dégagements desservant d’autres locaux (centre commercial – coworking...)

Consignes de sécurité

La consigne de sécurité incendie indique (article 7)

1. Le **matériel d'extinction et de secours** qui se trouve dans le local ou à ses abords
2. Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;
3. Pour chaque local, les **personnes chargées de diriger l'évacuation** des travailleurs et éventuellement du public ;
4. Les **mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées**, et notamment le nombre et la localisation des Espaces d'Attentes Sécurisés ou des espaces équivalents (EAS);
5. Les **moyens d'alerte** ;
6. Les **personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers** dès le début d'un incendie ;
7. **L'adresse et le numéro d'appel téléphonique** du service de secours de premier appel, en caractères apparents ;
8. Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de **donner l'alarme** et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

L’évacuation des Personnes à Mobilité Réduite

Crédits image
Handinorme

Espace d’Attente Sécurisé : Ces espaces seront utilisés au moment de l’incendie ou évacuation comme espace d’attente des secours. Ces espaces sont réservés aux personnes ne pouvant évacuer rapidement ou en sécurité, aux situations de panique...

Ca coûte combien ?

Chaise d'évacuation entre 150€ et 500€ voir 1500€ pour des chaises avec chenillettes

Formation Guide Serre File
Environ 450€

Interphone EAS
Environ 450€

Extracteur fumée EAS
Entre 400€ et 800€

Conseils & Astuces stratégiques

- Remettre le protocole d'évacuation à chaque nouveau salarié embauché
- Inviter le à s'engager sur une formation de guide serre file
- Rappeler régulièrement au personnel où se trouvent les EAS (e-letter, site intranet...)
- S'équiper d'un logiciel permettant d'identifier visuellement et en toute confidentialité les personnes relevant d'une évacuation spécifique (PMR ou autres..)
- Encourager le personnel à s'entrainer au maniement de la chaise d'évacuation.

- Faire signer un consentement aux personnes qui ne peuvent évacuer seule de façon à pouvoir transmettre leurs besoins aux secours.
- Si une personne doit rester dans un EAS envisager qu'un professionnel de la sécurité reste à ses côtés pour attendre les secours
- Proposer des entrainements réguliers avec les chaises d'évacuation
- Réaliser les exercices d'évacuation sans électricité pour plus de réalité
- Vérifier la signalétique lorsque les portes coupe feu sont déclanchées.

6 Cadre légal : Accessibilité & Examens

Le cadre légal

La scolarisation pour tous les enfants, adolescents et adultes
=> L114-2 Code Action Sociale et des Familles

« un accueil à temps partiel ou discontinu, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation ...pour les personnes handicapées mentionnées ... méthodes et les supports pédagogiques et peuvent recourir aux technologies de l'information et de la communication.
=> Décret du 7 mars 2008

« Lorsque l'apprenti handicapé est en mesure de suivre l'enseignement normal ....un aménagement particulier de la pédagogie appliquée dans ce centre ou cette section d'apprentissage, la mise en œuvre de **cet aménagement est soumise à autorisation.**
Lorsque l'apprenti n'est pas en mesure, en raison de son handicap, de fréquenter utilement le centre de formation ...il peut être autorisé à suivre par correspondance un enseignement équivalent à celui dispensé.
=> Loi 5 septembre 2018

Aménagements et adaptations pédagogiques

Les organismes dispensant des formations professionnelles et les institutions délivrant des diplômes, titres professionnels ou certificats de qualification professionnelle mettent en œuvre les adaptations, notamment en faisant évoluer leur propre réglementation.

ARTICLE D5211.6 du Code du Travail en vigueur depuis le 01 mai 2008

Ministère Education Nationale

- Lien vers Rectorat (exemple Bordeaux)

Ministère du travail

- Lien vers le site et le guide

Ministère de l'Agriculture

- Lien vers le site

Conseils & Astuces

- Pratiquer la pédagogie inclusive
- Proposer des contenus pédagogiques sur un rythme court (viser les 15 minutes d'attention sélective). Utiliser plusieurs formats pédagogiques pour approfondir la notion.
- Proposer des méthodes permettant à la mémoire d'encoder efficacement (notions essentielles...)
- Rester vigilant à la rédaction de vos contenus (phrases courtes, syntaxe simples, acronymes expliqués...)
- Booster la motivation en proposant des activités challenge ou en autonomie
- Lutter contre la procrastination en anticipant et morcelant les taches

- Rester vigilant à la rédaction des consignes d'évaluation ou au choix des exercices pour les évaluations
- Partager vos sujets d'examens avec le référent handicap afin d'évaluer les incidences des handicaps sur les réponses attendues...
- Favorise la flexibilité mentale qui permet de transférer une connaissance à d'autre types d'exercice
- Améliorer le contrôle de l'inhibition pour réduire les impulsions
- Utiliser les ressources des RHF

7 Cadre légal : Accessibilité & Numérique

Le cadre légal

« L'accessibilité des services de communication au public en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique, quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation, en particulier les sites internet, intranet, extranet, les applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique » Article 47 loi du 11 février 2005.

L'obligation concerne :

- les sites internet, intranet, extranet;
- les progiciels incluant un navigateur web ou une application mobile ;
- les applications mobiles utilisés pour les téléphones intelligents (smartphones) et des tablettes, hors système d'exploitation ou matériel ;
- le mobilier urbain numérique (application ou matériel interactif), hors système d'exploitation ou matériel.

Une responsabilité partagée

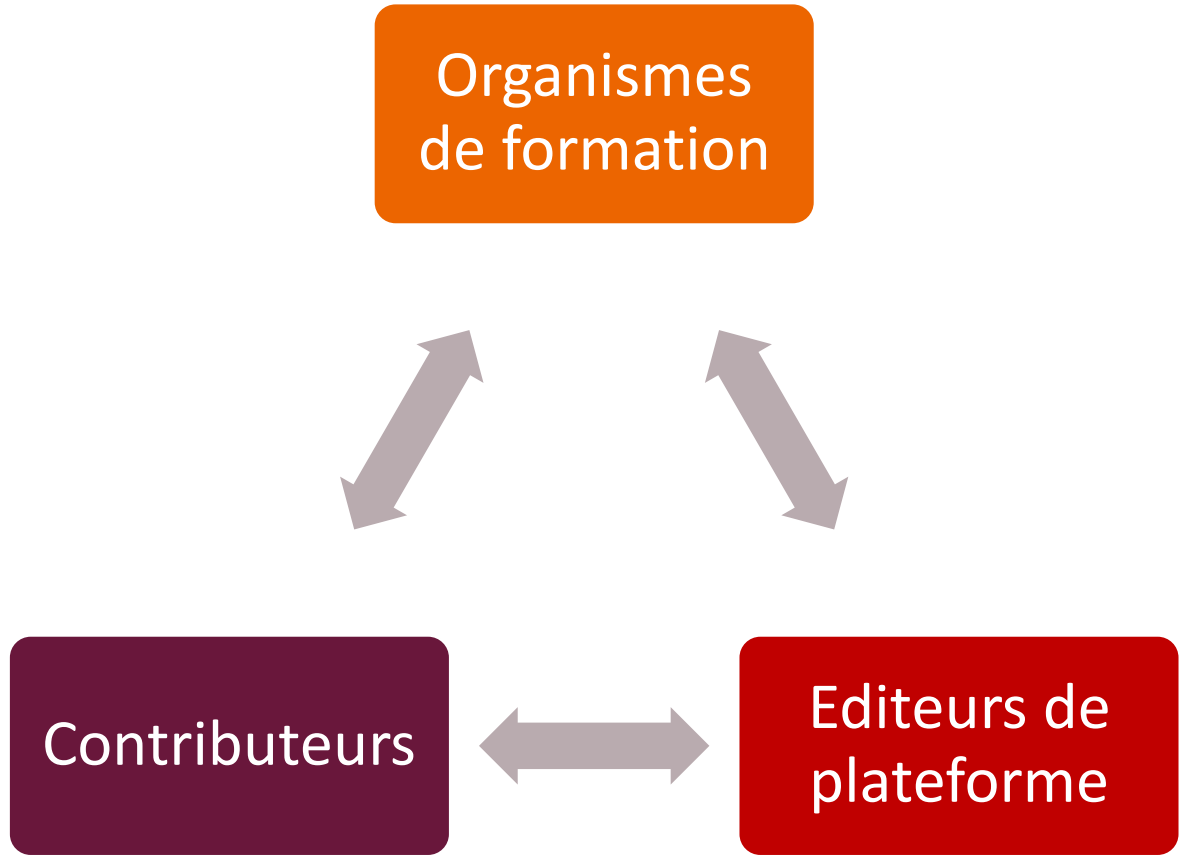

8 Cadre légal : Accessibilité & RGPD

Le cadre légal

Donnée personnelle...

Durée de conservation de la donnée confidentielle...

Sécurité de l'hebergement de la donnée confidentielle...

Cryptage....

Consentement...

9 Ressources RHF

Les Ressources Handicap Formation, de quoi parle-t-on ?

Une **Gouvernance**

Initiées par l'**Agefiph**, les **Ressources Handicap Formation** sont **copilotées** par l'Etat, les Régions, le Fiphfp, Pôle Emploi et l'ARS

Une **Ambition**

Rendre accessible les formations de droit commun aux personnes en situation de handicap : développer une **offre de formation inclusive**

Une **Offre de service**

Une offre de services à destination des **organismes de formation** et **des CFA**

Une offre de services à 3 volets

Offre de service
Accessibilité

Appui au développement d'une **politique d'accueil des personnes en situation de handicap** et d'accessibilité généralisée

Offre de service
Compensation

Appui au référent handicap pour **répondre à des situations individuelles** à l'appropriation et à la mise en œuvre des missions du référent handicap en matière de compensation du handicap

Offre de service
Professionnalisation

Appui à la **professionnalisation** des équipes et à l'**animation d'un réseau de référents** handicap des organismes de formation et CFA

Prochains webinaires & ateliers RHF

Date : 21/06/22 de 13h30 à 16h30

📌 COMPENSATION : Atelier pratique : Comment concevoir une pédagogie inclusive adaptée au plus grand nombre ?

Cerner les notions essentielles des neurosciences pour permettre de développer des stratégies pédagogiques inclusives et adaptées au plus grand nombre ».

Intervenante : Elsa GEROULT - Innov'Hand

Date : 23/06/22 de 13h30 à 15h

📌 ACCESSIBILITE NUMERIQUE : Webinaire 3 - Numérique & Conception universelle de l'apprentissage

La conception universelle de l'apprentissage (CUA) vise à transposer des notions de conception universelle que l'on rencontre aussi bien en architecture que sur le numérique. Venez découvrir cette démarche vous permettant d'être plus inclusif dans votre pédagogie.

Intervenant : Philippe TROTIN - MICROSOFT

Comment contacter les Ressources Handicap Formation ?

Des **équipes**
Ressources handicap Formation
sur chaque département

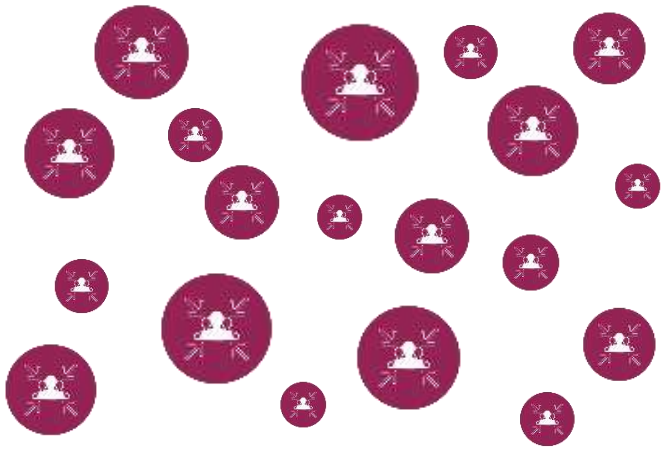

Retrouver l'**annuaire** des
Ressources Handicap Formation

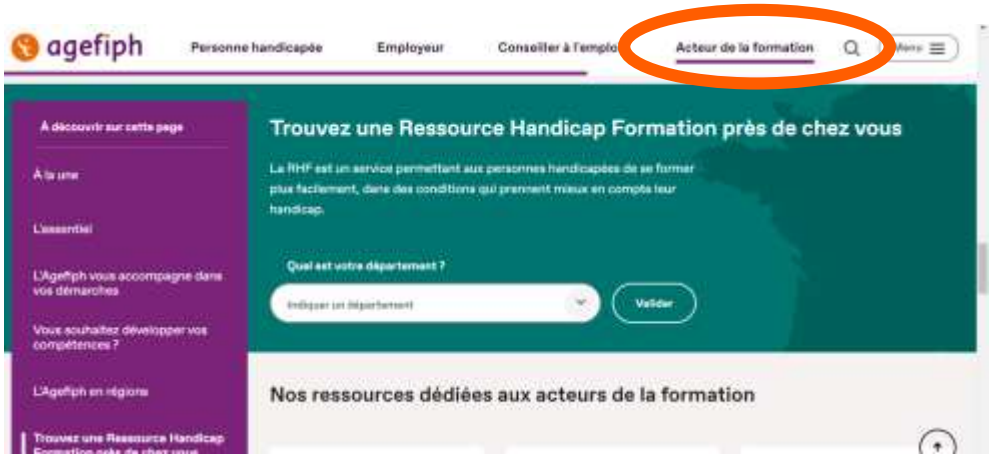

https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation

Comment s'inscrire aux ateliers / webinaires RHF 2022 ?

https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/les-webinaires-et-ateliers-rhf-davril-2022

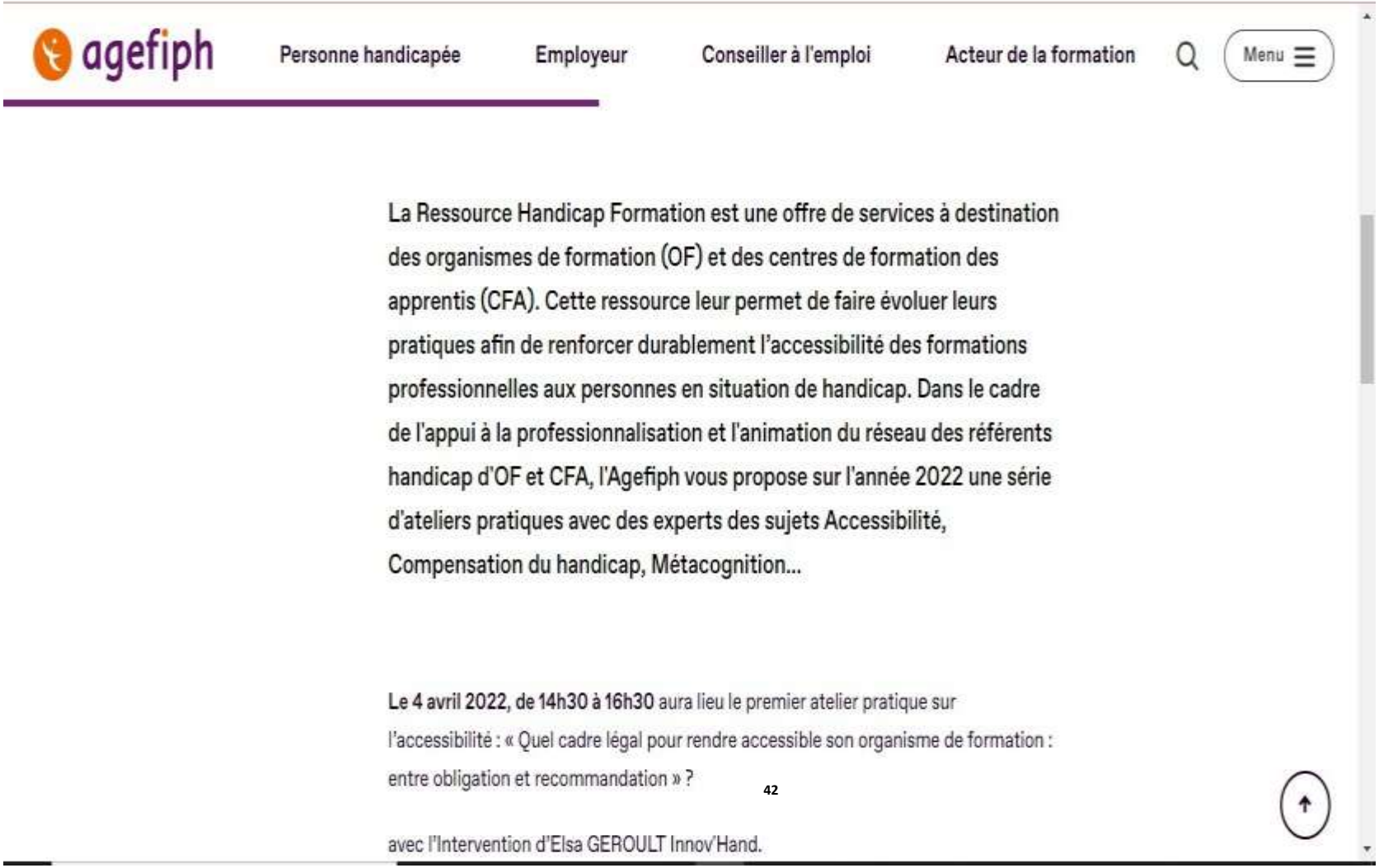

En savoir plus : All Inclusive

Enseignant-Formateur

Vous êtes enseignant ou formateur au sein d'un CFA ou d'une école dispensant des formations en alternance : cet accompagnement a été conçu pour vous ! Il se déroule sur 2 jours (non consécutifs), il est sanctionné par une attestation de réalisation. Vous pouvez choisir les dates et vous inscrire à votre convenance.

Prochaines sessions :
- 23 et 30 juin
- 7 et 21 juillet

Coût : 140€/stagiaire (gratuit pour adhérent Opco Atlas)

Inscription : innovhand.fr (rubrique projet)

Référent handicap

Vous êtes référent handicap, responsable pédagogique ou personnel administratif au sein d'un CFA ou d'une école dispensant des formations en alternance : cet accompagnement a été conçu pour vous !
Il se déroule sur 2 jours (non consécutifs), il est sanctionné par une attestation de réalisation. Vous pouvez choisir les dates et vous inscrire à votre convenance.

Prochaines sessions :
- 24 juin et 1er juillet
- 8 et 22 juillet

Votre avis

Sondage